

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2375

26 septembre 2013

SOMMAIRE

Angel Enterprise S.A.	114000	Tim House S.A.	113959
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) I S.à r.l.	113961	Tim House S.A.	113960
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	114000	Titex S.A.	113960
Centralis S.A.	113983	TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	113960
Coprival S.A.-SPF	113966	Toca S.à r.l.	113960
DBA Lux 1	113970	Toda S.A.	113961
DBA Lux 1 S.A.	113970	Toitures Luxembourgeoises S.à r.l.	113959
Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l.	113980	Tori S.à r.l.	113961
Eagle Star Holding S.A.	113995	Totum Pro Parte S.A.	113961
Enddora Finance 1 S.à r.l.	113987	Tramuntana S.C.A., SICAR	113956
Europe Capital Partners V S.A.	113983	TransForce Luxembourg Sàrl	113957
PKF Weber & Bontemps	113962	Traxlux S.A.	113955
Primelux Insurance S.A.	113999	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A.	113962
Socolux S.A.	113954	Tubco S.à.r.l.	113958
Source de Beauté S.à r.l.	113954	Twain 1235 AG S.A.	113960
SPA Global S.à r.l.	113954	UMN S.A.	113962
Stena Drilling International	113956	URANIA Holding S.A. SPF	113963
STLU Consult S.à r.l.	113955	Utah S.à r.l.	113962
St Mark S.à r.l.	113955	Utopolis Belval S.A.	113962
Stroosseverkaf S.à r.l.	113954	Val II Feeder GP S.à r.l.	113964
Studio 7 S.à r.l.	113955	Valmo Investment Luxembourg S.A. ...	113964
Stugalux Invest S.A.	113956	Van Neulen & Schmit S.A.	113963
Stugalux Promotion S.A.	113957	Varmdo S.à r.l.	113963
Stugalux S.A.	113956	VCST Holdco Lux S.A.	113964
Suma Investment Holding S.A.	113955	VDP Services S.A.	113965
Tamarin Investments S.A.	113957	Vente-Privée.com Holding S.A.	113965
Tamper Technology S.A.	113958	Verre Clair S.à.r.l.	113965
Tecmesse S.A.	113957	Vier Gas Holdings S.à r.l.	113964
Tellux Invest S.A.	113959	Violas Ferreira Financial S.A.	113963
Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l.	113957	V.T. Salon Vicky S.à r.l.	113963
Thanasis Property S.A.	113959	Weber & Bontemps	113962
Thelos S.A.	113958	Whitesmith Holding S.à r.l.	113965
Themaco S.A.	113958	WM Invest Sàrl	113999
Thumar Technical Services Sàrl	113959	Zephyros Property S.A.	113965

Socolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 6.413.

—
Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

1. Camille Diederich, président du conseil, 34, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel
2. Hans-Peter Maier, administrateur, 5, Ahornweg, CH-6074 Giswil
3. Dr. Hanns Maier, administrateur, 101, Klenzestrasse, D-80469 München
4. Jean-Marc Kieffer, administrateur, 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen

Est nommé commissaire aux comptes:

Justin Dostert, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour extrait conforme

SOCOLUX SA

Référence de publication: 2013111655/21.

(130134849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Source de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 291, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 134.459.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013111662/10.

(130134762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SPA Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.621.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013111663/10.

(130134582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stroosseverkaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 65, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 30.116.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013111671/13.

(130134457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

EXTRAIT

En date du 28 juin 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marta Ventura, en tant que gérante, est acceptée avec effet immédiat.
- Mario Cohn, né à Erlangen, (Allemagne) le 16 janvier 1982, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013111665/14.

(130135272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

STLU Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.231.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 01.08.2013.

Référence de publication: 2013111669/10.

(130135405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Studio 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 139.615.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013111672/10.

(130135143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Suma Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 14.364.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013111676/10.

(130135274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Traxlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.291.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/6/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013111681/10.

(130134822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stena Drilling International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.347.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Juli 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013111668/14.

(130135438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stugalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.466.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renommer la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139890, en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111673/13.

(130134520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stugalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 11.348.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2013

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 73298 pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111675/12.

(130134554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour Tramuntana S.C.A., SICAR

Tramuntana Management S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013111705/15.

(130134911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.515.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2013

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renommer la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139890, en tant que commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111674/13.

(130134610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 6.356.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111678/11.

(130135520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

TransForce Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TransForce Luxembourg Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013111680/11.

(130134960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tamarin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.945.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111686/10.

(130134958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tecmesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 93.163.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111688/9.

(130134617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tubco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111685/11.

(130134832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tamper Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111687/10.

(130135537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Thelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 27 juin 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'an 2019.

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Carlo MASTRANGELO de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Madame Patricia OSIEKA, née le 04 juin 1965 à Saint-Avoid (France) et demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'an 2019

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour THELOS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013111691/19.

(130134507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Themaco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.442.

La dénonciation de siège de la société suivante:

Themaco S.A.

7, Lauthegaass

L-5450 Stadtbredimus

N° RCS: B144442

a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Loula S.A.

Référence de publication: 2013111692/14.

(130135292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tellux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 110.881.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013111689/11.

(130135496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Thanasis Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111690/10.

(130135136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Thumar Technical Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 159.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement de ceux publiés sous le numéro L130097749 en date du 18 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.
M. Rutvij THUMAR
Gérant

Référence de publication: 2013111693/13.

(130135472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tim House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 96.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111695/9.

(130135058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Toitures Luxembourgeoises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 155.107.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2013111701/11.

(130134692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tim House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 96.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111696/9.

(130135206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Titex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 23.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111697/9.

(130135296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

TLP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.913.

Les comptes annuels, pour la période du 28 mars 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111698/12.

(130134529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Toca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.241.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013111699/13.

(130135127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Twain 1235 AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 92.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2013.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013111708/11.

(130135107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Toda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013111700/12.

(130134731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Tori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.763.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013111702/13.

(130135128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Totum Pro Parte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 158.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.
Pour compte de Totum Pro Parte S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013111704/12.

(130135453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.647.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 28 juin 2013:

1. La démission de Madame Céline PIGNON gérant de classe B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013.
2. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111824/17.

(130135991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013111707/10.

(130135014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Utah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111712/11.

(130134820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

UMN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.533.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111713/10.

(130135470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Utopolis Belval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111716/10.

(130134557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

**Weber & Bontemps, Société Anonyme,
(anc. PKF Weber & Bontemps).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013111731/13.

(130134543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

URANIA Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.879.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n039 du 27 janvier 1993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 July 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013111715/14.

(130134685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

V.T. Salon Vicky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013111717/10.

(130134628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111718/11.

(130134839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Van Neulen & Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 157.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111723/9.

(130134572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Violas Ferreira Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013111729/10.

(130135494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Vier Gas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.600.

Les comptes annuels, pour la période du 20 avril 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111719/12.

(130134891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Val II Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 168.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013111720/11.

(130135367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Valmo Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.725.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 mars 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

VALMO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

ayant eu son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, dénoncé le 5 janvier 2005.

Ledit jugement précise que les frais sont à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Faruk Durusu

Le liquidateur

Référence de publication: 2013111722/16.

(130135428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

Les comptes consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.2013.

Pour: VCST HOLDCO LUX SA

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013111724/15.

(130134664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

VDP Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111725/9.

(130134616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Verre Clair S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4434 Soleuvre, 25, rue Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 101.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013111727/11.

(130134650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Whitesmith Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.155.

Les Comptes Annuels du 21 août au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013111732/13.

(130134473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Vente-Privée.com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENTE-PRIVEE.COM HOLDING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013111726/11.

(130134885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Zephyros Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 161.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111751/10.

(130135135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Coprival S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 179.349.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Sonaka S.A.-SPF, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

étant représentée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "COPRIVAL S.A.-SPF, société de gestion de patrimoine familiale (SPF)".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle pourra également émettre des obligations convertibles et non convertibles.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.050.000.- (un million cinquante mille Euros), divisé en 105.000 (cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.2. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.4. Usufruit et Nue propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 6. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 8. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation de la société.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.

15.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 16. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 17. Autres assemblées générales.

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V.- Année sociale, Répartition des Bénéfices**Art. 19. Année sociale.**

19.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

19.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition de bénéfices.

20.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution, Liquidation.**

21.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

21.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 22. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent cinq mille (105.000) actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de un million cinquante mille Euros (1.050.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans:
 - a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
 - b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
 - c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.
3. Est nommée commissaire aux comptes pour une période de six (6) ans:
 - Ramlux S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/36542. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114572/232.

(130139363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

**DBA Lux 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. DBA Lux 1).**

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DBA Lux Holding S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111180, (the Sole Shareholder)

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 17, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "DBA Lux 1 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111181, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 14, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 185 dated January 26, 2006, and whose articles of association have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated November 11, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 681 dated April 4, 2007.

II. The Company's share capital is set at one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 138,875.00) represented by five thousand five hundred fifty-five (5.555) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to change with immediate effect the legal form of the Company from that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme), without discontinuity of its legal personality.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and established by the auditor FPS Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159674, independent auditor in Luxembourg, dated July 12, 2013.

The conclusions of this report are the following:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of DBA Lux 1 S.à r.l. into a "Société Anonyme" (public limited liability company). The Company's corporate capital will amount to EUR 138,875.00 represented by 5 shares with a nominal value of EUR 27,775.00 each."

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public limited liability company, the registered shares are converted into bearer shares, the number and the nominal value of which are changed, and are attributed to the Sole Shareholder of the Company.

IV. Further to the above resolutions the Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company, as follows:

Title I^{er} . Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1^{er} . There exists a joint stock company under the name of "DBA Lux 1 S.A." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

Branches or other offices may be established only in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office in this context will be made by the board of directors, with the prior consent of the pledgee under any pledge agreement which may be in existence over the Shares or other securities in issue in the Company.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at one hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 138,875.00) divided into a total of five (5) shares (the Shares) each with a nominal value of twenty-seven thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 27,775.00), all of which are fully paid up.

The Shares are only in bearer form and may not be converted into shares in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are recorded in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 in financial collateral arrangements as amended, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such Shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such pledge agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the Shares of the Company, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any meeting of the shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the December 15th of each year at 10.00 am (Luxembourg time) and for the first time in 2013.

To the extent required under any pledge agreement which may be existing over the Shares in issue in the Company, copies of the notice including the agenda of the meeting shall be sent to the pledgee.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place within the Grand Duchy of Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. the commitments of the shareholders of the Company may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand Duchy of Luxembourg).

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if all the shareholders (and the pledgee to the extent this would be required under any pledge agreement which may be existing over the Shares in issue in the Company) state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. For so long as there exists a pledge over the Shares in the Company and to the extent required for in such pledge agreement, a copy of the notice (if any) and the agenda of the meeting shall be provided to the pledgee.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B Directors", either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. A majority of directors shall be Luxembourg residents.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by any one director, as often as the interest of the Company so requires, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. If and for so long that a pledge is in existing over the Shares and to the extent this would be required under any such pledge agreement, the pledgee shall be informed of the date and place of any board meeting in the conditions (including as to timing) as may be provided for in any such pledge agreement.

Any meeting of the board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director of any category may be represented by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The board of directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the board of directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one Category A Director and one Category B Director.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory or independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on the first of July in each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

Art. 22. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

V. The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the actual board of managers of the Company, composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company director, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company director, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Mr. Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Isabelle Arker, company director, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

VII. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of June 30, 2014:

Category A Directors:

- Mr. Clarence Terry, company director, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company director, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Directors:

- Mr. Marcel Stephany, company director, born on September 4, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Isabelle Arker, company director, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII. The Sole Shareholder resolves to appoint Pricewaterhouse Coopers Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as

statutory auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of June 30, 2014.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his/her full name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DBA Lux Holding S.A., une société anonyme établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111180, (l'Actionnaire Unique)

ici représentée par Mme Sofia Aafonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'Actionnaire Unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DBA Lux 1 S.à r.l.», (ci-après, la Société), ayant son siège social au 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111181 et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 en date du 26 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, daté du 11 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 681 en date du 4 avril 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 138,875.00) représenté par cinq mille cinq cent cinquante-cinq (5,555) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.00) chacune.

III. L'Actionnaire unique décide de convertir avec effet immédiat la forme de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Le changement de forme légale est effectué sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée établi par FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674, auditeur indépendant à Luxembourg, en date du 12 juillet 2013.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur nette comptable de la Société n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions émises en échange au moment de la conversion de DBA Lux 1 S.à r.l. en une «Société Anonyme». Le capital social de la Société s'élèvera à EUR 138,875.00 représenté par 5 actions ayant une valeur nominale de EUR 27,775.00 chacune.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme, les parts sociales nominatives seront converties en actions au porteur, leur nombre et leur valeur nominale seront modifiés, et celles-ci sont attribuées à l'Actionnaire Unique de la Société.

IV. Suite aux résolutions précédentes, l'Actionnaire Unique décide de refondre les statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «DBA Lux 1 S.A.» (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

Les succursales ou autres bureaux ne pourront être établis qu'au Grand-Duché du Luxembourg conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre aurait pour conséquence d'empêcher une activité normale au siège social se produiraient ou seraient jugés imminents, ce dernier pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société et cette dernière restera une société luxembourgeoise, nonobstant ce transfert temporaire de siège social. La décision relative au transfert à l'étranger du siège social sera prise par le conseil d'administration, avec le consentement préalable du débiteur gagiste conformément à tout contrat de gage qui pourrait exister sur les Actions ou toutes valeurs mobilières émises par la Société.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social émis est fixé à cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 138,875.00) divisé en un total de cinq (5) actions d'une valeur nominale de vingt-sept mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 27,775.00) chacune, toutes intégralement libérées (les Actions).

Les Actions peuvent être uniquement au porteur et ne peuvent pas être converties en actions nominatives.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées dans le registre d'actionnaires comme étant le propriétaire de ces Actions.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une Action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une Action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux Actions peuvent être exercés par toute personne au bénéfice de laquelle lesdites Actions ont été gagées, sous réserve des dispositions du contrat de gage concerné, et conformément à ce dernier. Cette personne peut, si et dans la mesure où cela est prévu dans tout contrat de gage conclu en relation avec les Actions de la Société, exercer l'ensemble des droits de l'actionnaire concerné en ce qui concerne la convocation d'une assemblée générale des actionnaires ou l'adop-

tion de résolutions d'actionnaires y compris, afin qu'aucun doute ne subsiste, le droit de demander au conseil d'administration la convocation d'une assemblée générale et de demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour, ainsi que de proposer et d'adopter des résolutions par écrit (dans la mesure où la loi le permet). Tout accord de cette nature entre un actionnaire et le créancier gagiste, régissant les droits précités, doit être mis en œuvre par la Société. Lorsque le créancier gagiste choisit d'exercer les droits précités, à condition d'être ainsi stipulé dans tout contrat de gage concernant les Actions de la Société, toute décision ne sera valablement adoptée qu'à la condition qu'elle respecte les dispositions qui précèdent.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle des actionnaires devra se réunir conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation à la réunion le 15 décembre de chaque année à 10.00 am (Heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2013.

Dans la mesure où cela est requis dans tout contrat de gage qui pourrait exister sur les Actions émises par la Société, des copies des convocations comprenant l'ordre du jour de la réunion devront être envoyées au créancier gagiste.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. L'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et si tous les actionnaires (et le créancier gagiste dans la mesure où cela serait exigé dans tout contrat de gage qui pourrait exister sur les Actions

émises par la Société) déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable. Tant qu'un gage sur les Actions de la Société existe et dans la mesure où cela est exigé par ce contrat de gage, une copie de l'ordre du jour de l'assemblée générale devra être envoyée au créancier gagiste.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B", actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation d'un administrateur quelconque, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation. Tant qu'un gage sur les Actions de la Société existe et dans la mesure où cela est exigé dans ce contrat de gage, le créancier gagiste devra être informé de la date et du lieu de tenue de chaque réunion du conseil d'administration selon les conditions (et notamment la date et l'heure) tel que spécifiées dans ce contrat de gage.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

V. L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de l'actuel conseil de gérance de la Société, composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, administrateur de société, né le 4 septembre 1951, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme. Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. Suite à la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. L'Actionnaire Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2014:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Administrateurs de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, administrateur de société, né le 4 septembre 1951, à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché du Luxembourg;
- Mme. Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. L'Actionnaire Unique décide de nommer Pricewaterhouse Coopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en qualité de commissaire aux

comptes de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EU 2.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013114602/552.

(130139052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.213.

In the year two thousand and thirteen, the seventeenth day of July.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company registry under number B 134.212,

here represented by Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented and acting in the capacities as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 134.213, incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 January 2008 under number 56, page 2642 (the "Company");

- that the articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 December 2012, by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 March 2013 under number 706, page 33885;

- that the agenda of the shareholders' meeting is the following:

- a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25), by the issuance of One (1) new share with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares, together with share premium for an amount of Ten Million Eight Hundred and Ten Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 10,810,349);

- b) Subscription and full payment at nominal value, together with share premium, of the newly issued share by contribution in kind by the current sole shareholder;

- c) Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association;

d) Miscellaneous.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of Twenty-Five Euro (EUR 25) to bring it from its present amount of One Hundred and Forty Thousand and Twenty-Five Euro (EUR 140,025) to One Hundred and Forty Thousand and Fifty Euro (EUR 140,050) by the issuance of One (1) new share (part sociale) having a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25), having the same rights and obligations as the existing shares (parts sociales), together with share premium for an amount of Ten Million Eight Hundred and Ten Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 10,810,349), and to accept the subscription and full payment at nominal value, together with share premium of the newly issued share by the following subscribers and through the following contributions, in the following amounts and proportions:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for One (1) new share (part sociale) with a nominal value of Twenty-Five Euro (EUR 25) and to pay it fully up at nominal value, together with share premium of an amount of Ten Million Eight Hundred and Ten Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 10,810,349), by contribution in kind of a receivable held by Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., having a value of at least Ten Million Eight Hundred and Ten Thousand Three Hundred and Seventy-Four Euro (EUR 10,810,374).

This contribution is being made for a value of Ten Million Eight Hundred and Ten Thousand Three Hundred and Seventy-Four Euro (EUR 10,810,374), Twenty-Five Euro (EUR 25) being affected to the share capital of the Company and Ten Million Eight Hundred and Ten Thousand Three Hundred and Forty-Nine Euro (EUR 10,810,349) to the share premium account of the Company.

The ownership and value of the receivable contributed in kind has been confirmed to the undersigned notary through a valuation report executed by a director and authorized signatory of Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l. dated 16 July 2013. Such report, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at 140,050.- EUR (one hundred and forty thousand and fifty Euro) represented by 5,602 (five thousand six hundred and two) shares (parts sociales) of 25.- EURO (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand seven hundred forty one euros (EUR 4741.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous la loi luxembourgeoise ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.212,

ici représentées par Me Andreea Antonescu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté et agissant en qualité comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.213, constituée suivant acte de Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 janvier 2008 sous le numéro 56, page 2642 (la «Société»);

- Que les statuts de la Société ont été modifiés selon l'acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2013 sous le numéro 706, page 33885;

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25), par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent dix mille trois cent quarante-neuf Euros (EUR 10.810.349);

- b) Souscription et paiement intégral, à la valeur nominale, ensemble avec la prime d'émission, de la nouvelle part sociale émise, par contribution en nature par l'associé unique actuel;

- c) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts;

- d) Divers.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq Euros (EUR 25) pour porter son montant actuel de cent quarante mille vingt-cinq Euros (EUR 140.025) à cent quarante mille cinquante Euros (EUR 140.050) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent dix mille trois cent quarante-neuf Euros (EUR 10.810.349), et d'accepter la souscription et libération entière à la valeur nominale des nouvelles parts sociales, ensemble avec la prime d'émission, par les souscripteurs suivants et moyennant les apports suivants, s'élevant aux montants et dans les proportions suivantes:

Souscription - Libération

SUR CE,

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., précitée, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) et de la libérer entièrement à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix millions huit cent dix mille trois cent quarante-neuf Euros (EUR 10.810.349), moyennant un apport en nature d'une créance détenue par Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., ayant une valeur d'au moins dix millions huit cent dix mille trois cent soixante-quatorze Euros (EUR 10.810.374).

La propriété et la valeur de la créance apportée a été confirmée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation du 16 juillet 2013 signé par un gérant et signataire autorisé de Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l. Ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à cent quarante mille cinquante Euros (EUR 140.050) représenté par cinq mille six cent deux (5.602) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ quatre mille sept cent quarante et un euros (EUR 4.741.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes et intervenantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9071. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114596/149.

(130138948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juillet 2013

1. Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013:

- Madame Samia RABIA, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Michel BULACH, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Aidan FOLEY, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué,
- Monsieur Sébastien FRANÇOIS, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué,
- Mr Daniel ADAM, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur,
- Mr Tamás HORVÁTH, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur.

2. Le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L- 8308 Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298, réviseur d'entreprises agréé de la Société, a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la Société en relation avec l'approbation de comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013114545/29.

(130139177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 127655), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of the undersigned notary on March 20, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1288 of June 27, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 16, 2011, published in the Mémorial number 669 of 13 March 2012.

The Meeting is presided over by Mr. Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Vincent Goy, director, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the two hundred and ninety-one thousand and ten (291,010) Class A shares, forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares, one hundred and forty-six thousand two hundred and seventy-four (146,274) Class C Shares and thirteen million nine hundred and fifty eight thousand (13,958,000) Class D Shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

1. The increase of the Company's issued capital by an amount of four million three hundred eighty six thousand four hundred eighty eight Euro (4,386,488.- EUR) so as to raise it from its present amount of fourteen million four hundred forty two thousand one hundred sixty six Euro (14,442,166.- EUR) to an amount of eighteen million eight hundred twenty eight thousand six hundred fifty-four Euro (18,828,654.- EUR) by creation and issue of seven (7) new Class A shares with a par value of one Euro (1.- EUR) issued with a share premium of one hundred seven thousand nine hundred ninety nine Euro (107,999.- EUR), and by the creation and issue of four million three hundred eighty six thousand four hundred eighty one Euro (4,386,481) Class E shares with a par value of one Euro (1.- EUR);

2. Subscription of five (5) new Class A shares by "Europe Capital Partners V (GP) Ltd", a limited company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd") and payment for such new shares and for a share premium of one hundred seven thousand nine hundred ninety nine Euro (107,999.- EUR) per Class A Share by a contribution in cash.

3. Subscription of two (2) new Class A shares and of all the Class E Shares by "Europe Capital Partners V, L.P.", a limited partnership having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P.") and payment for such shares and for a share premium of one hundred seven thousand nine hundred ninety nine Euro (107,999.- EUR) per Class A Share by a contribution in cash.

4. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

5. Miscellaneous.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the Company's issued capital by an amount of four million three hundred eighty six thousand four hundred eighty eight Euro (4,386,488.- EUR) so as to raise it from its present amount of fourteen million four hundred forty two thousand one hundred sixty six Euro (14,442,166.- EUR) to an amount of eighteen million eight hundred twenty eight thousand six hundred fifty-four Euro (18,828,654.-EUR) by creation and issue of seven (7) new Class A shares with a par value of one Euro (1.- EUR) issued with a share premium of one hundred seven thousand nine hundred ninety nine Euro (107,999.- EUR), and by the creation and issue of four million three hundred eighty six thousand four hundred eighty one Euro (4,386,481) Class E shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The existing shareholders declaring to waive as far as necessary its preferential subscription right, the meeting admits:

1. - "Europe Capital Partners V (GP) Ltd", a limited company having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 ("ECP V (GP) Ltd"), to the subscription of five (5) new Class A shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of one hundred and seven thousand nine hundred ninety-nine Euro (107,999.- EUR), per Class A share.

2. - "Europe Capital Partners V L.P.", a limited partnership having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P."), to the subscription of two (2) new Class A shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, together with a share premium of one hundred and seven thousand nine hundred ninety-nine Euro (107,999.- EUR), per Class A share, and of four million three hundred eighty-six thousand four hundred eighty-one Euro (EUR 4,386,481) new Class E shares.

Subscription and Payment

1) The five (5) new Class A shares are then subscribed by "ECP V (GP) Ltd", here represented by its director and Vice-President, Mr Vincent GOY, prenamed, and paid up in cash by a total amount of five hundred and forty thousand Euro (EUR 540,000.-)

2) The two (2) new Class A shares and the four million three hundred eighty-six thousand four hundred eighty-one (4,386,481) new Class E shares are then subscribed by ECP V, L.P. here represented by ECP V (GP) Ltd, General Partner,

itself represented by its director and Vice-President, Mr. Vincent GOY, prenamed, and paid up in cash by a total amount of four million six hundred and two thousand four hundred and eighty-one Euro (EUR 4,602,481.-).

The amount of five million one hundred and forty-two thousand four hundred and eighty-one Euro (EUR 5,142,481.-) out of which four million three hundred and eighty-six thousand four hundred and eighty-eight Euro (4,386,488.-) are allocated to the capital and an amount of seven hundred and fifty-five thousand nine hundred and ninety-three Euro (EUR 755.993.-) are allocated to the share premium account, is as now available to the company.

Proof of the payment of the amount of five million one hundred and forty-two thousand four hundred and eighty-one Euro (EUR 5,142,481.-) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital - First paragraph.** The issued capital of the Company is set at eighteen million eight hundred and twenty-eight thousand six hundred and fifty-four Euro (EUR 18,828,654.-) divided into two hundred and ninety-one thousand and seventeen (291,017) Class A shares, forty-six thousand eight hundred and eighty-two (46,882) Class B shares, one hundred and forty-six thousand two hundred and seventy-four (146,274) Class C Shares, thirteen million nine hundred and fifty eight thousand (13,958,000) Class D Shares and four million three hundred and eighty-six thousand four hundred and eighty-one (4,386,481) Class E shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up. »

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPE CAPITAL PARTNERS V S.A." (R.C.S Luxembourg numéro B 127655), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1288 du 27 juin 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial numéro 669 du 13 mars 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent GOY, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les deux cent quatre-vingt-onze mille dix (291.010) actions de Classe A, quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B et cent quarante-six mille deux cent soixante-quatorze (146.274) actions de Classe C. et treize millions neuf cent cinquante-huit mille (13.958.000) actions de Classe D étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant

dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 4.386.488,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions quatre cent quarante-deux mille cent soixante-six euros (EUR 14.442.166,-) à dix-huit millions huit cent vingt-huit mille six cent cinquante-quatre Euros (EUR 18.828.654,-) par la création et l'émission de sept (7) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune assorties d'une prime d'émission de cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 107.999,-) et par la création et l'émission de quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-une (4.386.481) actions de Classe E d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

2. Souscription de cinq (5) nouvelles actions de Classe A par «Europe Capital Partners V (GP) Ltd» une société ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, VG1110 («ECP V (GP) Ltd») et libération de ces nouvelles actions ensemble avec la prime d'émission de cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 107.999,-) par action de Classe A par versement en espèces.

3. Souscription de deux (2) nouvelles actions de Classe A et de toutes les actions de Classe E par "Europe Capital Partners V, L.P.", un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P.") et libération de ces actions ensemble avec la prime d'émission de cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 107.999,-) par action de Classe A par versement en espèces.

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter la décision ci-dessus.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 4.386.488,-) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions quatre cent quarante-deux mille cent soixante-six euros (EUR 14.442.166,-) à dix-huit millions huit cent vingt-huit mille six cent cinquante-quatre Euros (EUR 18.828.654,-) par la création et l'émission de sept (7) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune assorties d'une prime d'émission de cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 107.999,-) et par la création et l'émission de quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-une (4.386.481) actions de Classe E d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Les actionnaires existants déclarant renoncer à leur droit de souscription pour autant que de besoin, l'assemblée admet:

1. «Europe Capital Partners V (GP) Ltd» une société ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay I, PO Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, VG1110 («ECP V (GP) Ltd») à la souscription de cinq (5) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 107.999,-) par action de Classe A.

2.- Europe Capital Partners V, L.P. ", un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda, ("ECP V, L.P.") à la souscription des (2) nouvelles actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 107.999,-) par action de Classe A, et des quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-une (4.386.481) nouvelles actions de Classe E, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Libération

1. Les cinq (5) nouvelles actions de Classe A sont souscrites par «ECP V (GB) Ltd», ici représentée par son administrateur et Vice-Président Monsieur Vincent Goy prénommé et libérées en espèces par versement d'un montant de cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,-).

2.- Les deux (2) nouvelles actions de Classe A et les quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-une (4.386.481) nouvelles actions de Classe E sont souscrites par ECP V L.P. ici représenté par «ECP V (GP) Ltd", Actionnaire Commandité, lui-même représenté par son administrateur et Vice-Président, Monsieur Vincent Goy, prénommé, et libérées en espèces par versement d'un montant de quatre millions six cent deux mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 4.602.481,-).

Le montant de cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 5.142.481,-) duquel montant quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 4.386.488,-) sont alloués au capital et sept cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (755.993,-) sont alloués au compte primes d'émission, est à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement de cinq millions cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 5.142.481,-) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Capital social - Premier alinéa . Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit millions huit cent vingt-huit mille six cent cinquante-quatre Euros (EUR 18.828.654,-) représenté par deux cent quatre-vingt-onze mille dix-sept (291.017) actions de Classe A, quarante-six mille huit cent quatre-vingt-deux (46.882) actions de Classe B, cent quarante-six mille deux cent soixante-quatorze (146.274) actions de Classe C, treize millions neuf cent cinquante huit mille (13.958.000) actions de Classe D et quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-une (4.386.481) actions de Classe E. Chaque action émise a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, V. GOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32772. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114637/212.

(130139750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Enddora Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.371.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eleventh of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

OAKDENE FINANCE LIMITED, a company incorporated and existing under the British Virgin Islands laws, having its registered office at Second Floor, 116 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 606933,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ENDDORA FINANCE 1 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4 Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at eleven thousand Pound (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares of one Pound (GBP1.-) each; all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, OAKDENE FINANCE LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all eleven thousand (11,000) shares by contribution in cash, so that the amount of eleven thousand Pound (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of category A of the Company for an indefinite period:

- Mr. Andrew DE LA HAYE, born on May 2, 1970, in Jersey, Channel Islands, United Kingdom, residing professionally at First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB;

- Mr. Timothy GAVEY, born on June 26, 1975, in Jersey, Channel Islands, United Kingdom, residing professionally at First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB;

The following persons are appointed as managers of category B of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Candice DE BONI, born on December 31, 1973, in Strasbourg (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mr. Smaïn BOUCHARÉB, born on August 19, 1978, in Mulhouse (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mrs. Rita GOUJON, born on May 27, 1971 in Hayange (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

OAKDENE FINANCE LIMITED, une société constituée et existant suivant les lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Second Floor, 116 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée sous le numéro 606933,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ENDDORA FINANCE 1 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000.-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2014.

Souscription - Libération

Et à l'instant, OAKDENE FINANCE LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré toutes les onze mille (11.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrew DE LA HAYE, né le 2 mai 1970, à Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB;

- Monsieur Timothy GAVEY, né le 26 juin 1975, à Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB.

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Candice DE BONI, née le 31 décembre 1973, à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Smaïn BOUCHAREB, né le 19 août 1978, à Mulhouse (France), demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Rita GOUJON, née le 27 mai 1971 à Hayange (France), demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013114648/428.

(130139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Eagle Star Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.357.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deux août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU

Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «EAGLE STAR HOLDING S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci - après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. Elle pourra également accorder tous prêts, avances ou garanties à toutes personnes morales (détenues ou non) ainsi qu'à titre exceptionnel à toutes personnes physiques. Elle pourra également souscrire à tout emprunt obligataire sous quelle forme que ce soit.

3.4. La Société aura également pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) (les «Actions»).

5.2. Actions.

5.2.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

5.2.2. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur -délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11h30.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription.

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Pascal HENNUY	310	31.000,-	100,00%

Les actions ont été libérées à 25% par paiement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

2. Est nommé au poste d'administrateur unique:

Monsieur Pascal HENNUIY, demeurant professionnellement, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

Sauf renouvellement, le mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Jawer Consulting SA., ayant son siège social au 241 route de Longwy L-1941 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B 54 164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2018

Le siège social de la Société est fixé au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HENNUIY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/36538. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114643/227.

(130139476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

WM Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.212.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013111740/10.

(130134856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

Herr Günter Dröse legt mit Ablauf des 31. Juli 2013 sein Mandat im Verwaltungsrat der Primelux Insurance S.A. nieder.

Der Verwaltungsrat der Primelux Insurance setzt sich somit ab dem 01. August 2013 wie folgt zusammen:

Herr Ernst Wilhelm CONTZEN

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Frau Valerie ALEXANDER

geschäftsansässig in 1, Great Winchester Street, Gebäude Winchester House, GB-EC2N 2 DB London.

Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Frau Marleen VAN MALDEREN

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg. Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird

Herr Klaus-Michael VOGEL

geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg. Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Herr Dirk WEGENER

geschäftsansässig in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt. Bestellt bis zur Generalversammlung die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013112613/25.

(130135753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

—
EXTRAIT

- Par résolutions prises le 7 août 2013, les associés de la Société ont décidé:

* de nommer M. Gregory Lai, né le 8 mars 1979 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

* de nommer M. Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Marco Herbst;
- Mme Theresa Gore;
- M. Gregory Lai;
- M. Philippe Leclercq;
- Mme Laurence Goblet;
- M. Xavier M. Poncelet; et
- M. Laurent Ricci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114541/26.

(130139851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Angel Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 21, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 138.656.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012 que, Monsieur Michel Schaeffer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Investor's Business Office S.A., et avec la mission spéciale de statuer sur les comptes 2011. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013111862/16.

(130135826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.
